

Image not found or type unknown



Mon bailleur ma pris une porte vitré

Par **vanneste**, le **09/11/2009** à **14:10**

Bonjour,rnrnrnrn Je loue un local commercial depuis 2007. A mon arrive et pour exercer mon activité j'ai fait poser 300m2 de carrelage, poser une climatisation réversible et remplacer un grand dormant et une porte vitré (3m20 de long sur 2m20 de haut) par une porte coulissante automatique. Mon bailleur a récupéré sans mon autorisation l'ancienne porte et le dormant. Il ne veut pas me restituer ces bien, car il me dit que la porte appartient au bâtiment et que comme j'en ai posé une autre il la récupéré.rnrnIl m' également récupéré le coffret de chantier qui a servit a alimenter mon commerce avant le branchement définitif.rnrnJe lui est dit que si il ne me rend mes biens je les lui facture. Dans le cas ou il ne me paye pas comment faire?